



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
25/10/2023

Date d'affichage
25/10/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

08/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. BERTHE Laurent donne pouvoir à Mme GUENET Monique

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTHE Laurent, Mme ENGRAND Emeline, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2023-75 : RAPPORTS ANNUELS 2020 ET 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET/OU L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux doivent être destinataires des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement et sur le service public d'élimination des déchets.

Chaque conseiller municipal a reçu :

- Les rapports annuels 2020 et 2021 sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement et/ou l'assainissement non collectif ;
- Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Mairie de Fromelles

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE des rapports annuels 2020 et 2021 sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement et/ou l'assainissement non collectif et du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Maire,'.